



Règlement intérieur

1 Tout adhérent se doit de respecter ses adversaires d'entraînement, les enseignants et les membres du bureau.

2 Tout adhérent doit fournir obligatoirement un certificat médical d'aptitude à la pratique de la savate boxe française ou du Kick boxing ou bien l' attestation de réponse négative ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3 Les protections suivantes sont obligatoires pendant les entraînements : Protège-dents, coquille, protège-tibia.

4 La tenue pour pratiquer la boxe ne doit pas être ample, de manière à ce qu'il n'y ai pas de prise possible lors des entraînements. Le tee-shirt doit être mis à l'intérieur du pantalon.

5 Le port de bijoux et de piercings est interdit durant les entraînements. Le club se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

6 Les mineurs ne doivent pas quitter la salle d'entraînement sans autorisation parentale. **Les parents des enfants mineurs se doivent d'être présents en début de séance jusqu'à l'arrivée d'un moniteur et en fin de séance** (afin de pallier à l' annulation du cours au dernier moment en cas de force majeure. Une communication sera faite dans les meilleurs délais).

7 Les horaires d'entraînements sont affichés et doivent être respectés. **Présence en tenue 5 mn avant le début des cours.**

8 Les substances comme le tabac, l'alcool ou les produits dits « dopants » sont incompatibles avec la pratique du sport, donc interdits au sein de la salle d'entraînement.

9 Le club ne rembourse aucune adhésion.

10 les passages de grades et compétitions ne se feront que si assiduité aux entraînements et à l'appréciation du moniteur. Passeport Sportif et médical, obligatoire pour les compétitions, à la charge de l'adhérent.

11 Toute personne qui refuserait de se conformer au présent règlement se verrait refuser l'accès en tant que licencié.

12 Une serviette ou un tapis de sol est **obligatoire** pour les étirements au sol.

Nom, Prénom :

Signature